



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

trisomie 21

Question écrite n° 47144

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur la baisse des crédits réservés à la fédération Trisomie 21 du Languedoc-Roussillon concernant la prise en charge de la trisomie 21. En effet, la trisomie est un cas particulier d'aneuploïdie, une anomalie chromosomique. Elle peut survenir si l'un ou l'autre des géniteurs apporte deux chromosomes au lieu d'un, cela peut également intervenir par mauvaise répartition lors de la première division cellulaire, ce qui est le cas le plus fréquent, et cela peut intervenir lors de la deuxième division cellulaire ou des suivantes. La trisomie 21 (syndrome de Down) qui concerne le chromosome 21. Face aux difficultés des trisomiques, depuis plus de quinze ans, cette fédération bénéficie du soutien de l'éducation nationale par la mise à disposition d'un directeur fédéral. Cette dernière a été transformée en détachement en compensant cette nouvelle charge par une subvention. Pourtant, celle-ci a été progressivement réduite de moitié alors que les cotisations patronales affectant le poste restent constantes. Cette baisse du financement de la fédération l'empêcherait de continuer ses actions et pourrait conduire à la suppression du poste de directeur fédéral dont le maintien est nécessaire. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47144

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13426